



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Modification-
suppression de
poste en lien avec
le programme
Milieux ouverts
herbacés (MOH)**

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à quatorze heures trente, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc-Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes de Lalbenque - Limogne
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. M. LAVERDET, représentant de la commune de Montfaucon
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme N. MASBOU
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme M. PIQUE
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme N. GINESTET
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. J. DIETSCH
M. S. CHERER, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. J.C. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAUVALDOR, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI
M. G. BOUCHER, représentant de la commune de Lentillac-du-Causse, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme C. PRUNET, représentante de la commune de Saint-Simon
Mme M.J. ELIAS, représentante de la commune de Gramat
Mme B. GABIOT, représentante de la commune Saint-Géry-Vers

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

**DATE DE LA
CONVOCATION**

12 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

12 décembre 2025

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 9

Votants : 18

Voix : 31

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical que dans sa séance du 13 décembre 2022, le Comité syndical a créé un poste de chargé de mission éco-pastoralisme, à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2023 en référence au cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux, au grade d'Ingénieur, catégorie A.

Les principales missions de ce poste étaient les suivantes :

- l'accompagnement à la création de nouvelles AFP,
- la mobilisation des propriétaires et des éleveurs,
- la réalisation de diagnostics écopastoraux,
- l'amélioration des connaissances sur les milieux et les systèmes pastoraux et sylvopastoraux,
- le montage et les suivis de contrats de gestion et de préservation de la biodiversité.

Puis, à compter du 1^{er} janvier 2025, les missions confiées à Benjamin Canut ont évolué avec notamment la coordination technique du projet MOH et de l'équipe projet Mosaïc : diffusion d'informations, organisation et animation des réunions plénières, mobilisation des connaissances.

Benjamin Canut qui occupe ce poste depuis le 3 mars 2023 n'a pas souhaité renouveler son contrat. À la suite de son départ, la Présidente propose de modifier les fonctions de l'agent qui sera recruté et ainsi de créer un poste de chargé de mission animation territoriale et médiation foncière, à temps complet, à compter du 6 mars 2026 en référence au cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux, au grade d'Ingénieur, catégorie A et de supprimer le poste de chargé de mission Eco-pastoralisme à compter du 6 mars 2026.

Les missions confiées à l'agent seront les suivantes :

- l'accompagnement à la création d'associations foncières pastorales et d'associations d'éleveurs et le suivi des associations ;
- le suivi des travaux ;
- un appui administratif aux associations de propriétaires et d'éleveurs.
-

Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide la création du poste de chargé de mission animation territoriale et médiation foncière à compter du 6 mars 2026 tel que défini, autorise la Présidente à procéder au recrutement sur la base des conditions décrites ci-dessus, à signer tous les documents pour la mise en œuvre de ces décisions, et de supprimer le poste de chargé de mission éco-pastoralisme à compter du 6 mars 2026.

**La Présidente
Catherine MARLAS**